



ÉDITO

Universcience est né le 1^{er} janvier 2010, du regroupement de la Cité des sciences et du Palais de la Découverte. La mission de ce nouvel établissement est non seulement de transmettre la passion des sciences, mais aussi d'aider à mieux comprendre comment les avancées scientifiques et technologiques transforment aujourd'hui la vie de chacun d'entre nous.

La vie professionnelle est un des champs dans lequel nous sommes le plus confrontés à ces évolutions. Tous les métiers et les qualifications se spécialisent ou se recombinent en fonction de nouvelles technologies, de nouvelles organisations du travail, de nouveaux enjeux. Avec les technologies de l'information, les nouveaux matériaux, le développement durable, l'accélération de la circulation des biens, des personnes et des idées, il n'existe pas de profession qui ne soit influencée au quotidien par les innovations que ce soit en termes d'outils, de matériaux, de méthodes ou de marchés.

C'est cette nécessité de placer la culture professionnelle au cœur de la culture scientifique et technique qui a fait naître, au sein de La Villette en 1993, la première Cité des métiers, espace d'information et de service destiné à l'orientation et à l'évolution de tous, jeunes et adultes, demandeurs d'emploi ou actifs occupés. La création en 1999, à la demande de plusieurs territoires français, du label "Cité des métiers" pour en garantir un essaimage de qualité et, en 2000, son développement dans d'autres pays (à l'initiative de plusieurs projets d'abord en Italie), ont démontré à la fois la pertinence et la transférabilité de ce type de plate-forme agrégative des acteurs concernés par les transitions professionnelles. Depuis, l'extension du réseau à 26 Cités dans 8 pays en confirme la capacité d'adaptation à de grandes métropoles comme à des territoires plus ruraux. Pour Universcience, développer ces Cités des métiers et leurs partenariats renforce le lien avec les professions, et permet ainsi de mieux répondre aux multiples questions que se posent ceux qui désirent s'orienter parmi les filières et les opportunités d'emplois pérennes. Le réseau créé par les Cités des métiers illustre la capacité d'Universcience à faciliter les échanges de bonnes pratiques en travaillant avec de multiples territoires et dans le champ prioritaire d'un établissement culturel: la formation tout au long de la vie. La Cité des métiers s'inscrit au cœur de nos nouveaux projets d'université ouverte et de learning center.

Pour les territoires, s'engager dans un projet de Cités des métiers favorise la convergence des partenaires dans un esprit de co-développement et de mutualisation. C'est une philosophie et la seule voie possible pour l'avenir si on veut rentabiliser les moyens et favoriser la lisibilité et la qualité des services aux publics. Dans nos sociétés qui se veulent des "sociétés de la connaissance", la qualité et la lisibilité des portes d'accès de chacun aux moyens de se former tout au long de sa vie sont essentielles.

Claudie Haigneré
Présidente d'Universcience
Présidente d'honneur du Réseau international des Cités des métiers



La genèse

Un destin lié à la Cité des sciences et de l'industrie

C'est en 1993, à Paris, que naît le concept de Cité des métiers. L'objectif est de créer un espace d'information et de conseil sur la vie professionnelle et la formation. Une vocation étroitement liée à celle de la Cité des sciences et de l'industrie : "Rendre accessible à tous les avancées des sciences, des techniques et du savoir-faire industriel". D'une telle définition de mission, découle un devoir d'information sur l'évolution des professions, des métiers, de la vie professionnelle. Lier action culturelle, scientifique et technique et service pragmatique d'aide à l'orientation et à l'insertion à tout âge est un moyen efficace d'élargir considérablement les publics.





Cité des métiers La Villette-Paris (France)

Des services pour tous

L'idée était simple : identifier les préoccupations des publics et créer un lieu ouvert en totale cohérence avec les interrogations des futurs usagers. Il s'agissait de se placer dans une logique, où l'individu irait, de façon autonome, chercher l'information et parler de ses préoccupations. En réponse, la Cité des métiers devait proposer des intitulés de services faisant écho aux questions et aux inquiétudes de chacun. L'usager maîtriserait les différentes étapes de sa recherche d'information. Il fallait donc créer un cadre différent de l'orientation en milieu scolaire ou d'une classique agence locale pour l'emploi.

Quatre pôles (dès l'ouverture en 1993), puis cinq, ont été mis en place, épaulés par les organismes compétents :

- 1) Choisir son orientation, animé par le CIO Média-com, service d'orientation du ministère de l'Éducation nationale.
- 2 Trouver un emploi, s'appuyant sur une alliance avec l'ANPE.
- 3 Trouver une formation, organisé autour d'un consortium associant l'AFPA, les délégations académiques à la formation continue, le CNED, le CNAM, l'ANPE et le CLIP (Carrefour local pour l'insertion professionnelle).
- (4) Changer sa vie professionnelle, évoluer, valider ses acquis, avec le CIBC de Créteil, l'ANPE, le CESI et le DAVA de Paris.
- ⑤ Créer son activité, pôle ouvert en 1996, animé par l'ANPE, la Boutique de gestion de Paris et le CIME, organisme associatif spécialisé dans la création d'activité.

Organisée autour de ces cinq pôles, la Cité des métiers propose un lieu unique de 600 m² visant à écouter et à répondre à toutes les préoccupations. Elle offre à l'usager un ensemble de ressources interconnectées sans hygiaphone, ni contrôle social, ni file d'attente instituée.

La Cité des métiers est un système vivant, en symbiose avec son environnement et les différents réseaux d'insertion, d'orientation et d'évolution professionnelle. Son remarquable niveau d'intégration de services, de publics et de partenaires témoigne du caractère innovant du concept.

Avec 4 millions d'utilisateurs sur ces quinze premières années, la Cité des métiers - la Villette-Paris a fait ses preuves comme lieu d'écoute et d'information pour l'orientation, l'insertion et l'évolution professionnelle. Elle se situe dans la logique de l'éducation permanente et vise à favoriser l'autonomie des personnes dans une logique d'empowerment.

Le démarrage d'un réseau

Un concept labellisé

En 1999, les Cités des métiers de Belfort, des Côtes d'Armor et de Nîmes ouvrent leurs portes, labellisées par la Cité des sciences et de l'industrie. L'année suivante, deux Città dei Mestieri e delle professionni s'ouvraient sur le même modèle en Italie à Milan et à Gênes.

Depuis, le réseau des Cités des métiers se développe dans des territoires divers :

- les métropoles. (ex : Paris ou Barcelone).
- les territoires ruraux. (ex : L'Orne ou les Côtes d'Armor).

Le concept Cité des métiers s'exporte. Il y a actuellement des Cités des métiers ouvertes dans sept pays [France, Italie, Espagne, Portugal, Suisse, Brésil, Chili, République de Maurice) et un projet labellisé au Canada. Les disparités nationales ou territoriales ont créé des différences de positionnement : ainsi, les Cités des métiers françaises ne produisent pas leurs propres contenus, contrairement à la plupart des autres. En France, les documentalistes ont l'embarras du choix en matière de ressources, ailleurs, il s'agit plutôt d'en créer.

Des stratégies de maillage des territoires

Afin de proposer des services au plus près de tous les habitants de leur territoire et de réduire ainsi les inégalités d'accès à la formation et à l'emploi entre les différentes populations, les Cités des métiers ont développé différentes stratégies. En plus d'organiser des événements délocalisés et développer des accès diversifiés via internet, plusieurs d'entre elles ont souhaité démultiplier leurs lieux d'accueil physique des publics. Deux schémas ont été expérimentés : le premier a consisté à ouvrir des "centres associés" autour de la Cité des métiers fonctionnant alors localement comme tête de réseau. Ils ne proposent pas le même niveau de service mais fonctionnent comme relais locaux de l'offre. Le second schéma a consisté à dédoubler à l'identique la Cité des métiers en en créant une ou plusieurs, offrant chacune, dans des "sites" géographiques différents, la totalité des services.



Les missions d'un espace Cité des métiers

Une Cité des métiers est un espace de conseils et de ressources au service du public en recherche de repères, d'orientation et d'information sur les métiers et la vie professionnelle. Dans un contexte de profonde mutation où les formes de travail et de contractualisation ne cessent de se transformer, l'ambition d'un tel espace est d'aider les usagers à devenir acteurs de leur vie professionnelle.



Une Cité des métiers a pour mission d'aiguiller les usagers vers tous les moyens d'élaboration et de réalisation d'objectifs professionnels et de les accompagner dans leurs choix. Dans cette optique, une Cité des métiers doit s'appuyer sur une alliance de compétences et de ressources apportées par des partenaires aux vocations complémentaires. Ceux-ci conjuguent leurs efforts pour accueillir le public, l'informer et l'aider à construire des stratégies d'action selon trois modalités :

- des entretiens avec des professionnels issus d'institutions compétentes dans les domaines de l'orientation et de la vie professionnelle,
- I une documentation en libre service sur l'emploi, les métiers et les for-
- des journées d'information, des colloques et des rencontres organisés par l'ensemble des partenaires ou coproduits avec des partenaires extérieurs.
- La Cité des métiers intervient sur tous les champs de la vie professionnelle. Elle a pour vocation d'accueillir tous les publics quels que soient le statut, l'âge, le niveau d'étude ou de qualification, l'appartenance à une catégorie professionnelle ou géographique.

Les principes de fonctionnement

Un espace œuvrant dans l'esprit du service public

L'accès à la Cité des métiers est libre et gratuit. Aucune activité commerciale ne peut s'exercer à l'intérieur de ses murs, aucun contrôle social ne peut y être organisé. On peut fréquenter la Cité des métiers sans justification, ni inscription à quelque organisme que ce soit.



- Les partenaires s'engagent à diffuser une information la plus complète possible, en dehors de toute publicité sélective en faveur de leur propre
- Les missions de service public de la Cité des métiers ne sont pas seulement le relais des politiques nationales ou européennes. Ses activités sont fondées sur les institutions en charge de ces politiques, complétées par des partenariats avec des organismes publics ou privés compétents.

Des services centrés sur les besoins des usagers

- Ine Cité des métiers est centrée sur la demande, la question, le problème de l'usager. En s'appuyant sur l'information et le conseil, l'usager doit pouvoir ouvrir sa problématique, lui redonner sens et se réapproprier une stratégie d'action.
- L'espace fonctionne sans rendez-vous imposé.
- Dès l'entrée, l'usager doit percevoir que cet espace est fait pour lui. L'atmosphère du lieu, son architecture, son mobilier et sa signalétique doivent être pensés en ce sens.

Un lieu fondé sur la pluralité des points de vue et des démarches

Devenir acteur de sa vie professionnelle suppose un parcours, des temps de réflexion, un cheminement personnel. L'usager doit pouvoir s'appuyer sur des supports multiples, adaptés aux différentes étapes de la vie professionnelle. Pour répondre à ce besoin, la Cité des métiers doit être une plate-forme multipartenariale couvrant tous les champs de la vie professionnelle. Elle fonctionne sur le principe de coopération et sur la confrontation de points de vue qui viendront donner du relief à la question de l'usager. Par exemple, l'approche du conseiller de l'emploi et celle du conseiller d'orientation peuvent se combiner pour éclairer un choix de métier. Cette pluralité de points de vue permet à l'usager de repositionner sa démarche. Pour fonctionner, ceci suppose des efforts permanents de mutualisation des connaissances et des compétences de la part des conseillers.

Dans un espace Cité des métiers, on doit pouvoir venir et revenir à différentes étapes de maturation de ses choix professionnels pour:

- s'informer sur les dispositifs existants,
- choisir une prestation en connaissance de cause,
- rebondir vers d'autres prestations.

Les services proposés par une Cité des métiers agissent en amont des institutions spécialisées dans le champ de la vie professionnelle. Ils aiguillent l'usager vers les prestations de ces organismes. Ils ont ainsi pour vocation d'améliorer les entrées et les sorties des dispositifs existants en se centrant sur la demande initiale de l'usager.

Un espace public d'entretiens fondé sur la qualité de l'écoute et du conseil

Conseiller n'est pas assister ou prescrire

L'objectif d'autonomisation des usagers est ce qui justifie l'existence d'une Cité des métiers. L'entretien doit aider l'usager à construire des stratégies d'action. Pour qu'il y ait véritablement conseil, il ne peut y avoir d'enjeu, de contrôle, de décision du conseiller pris à la place de l'usager.

Cité des métiers La Villette-Paris (France)

Le respect de l'anonymat et du volontariat

Pour que le choix puisse opérer, il faut qu'une parole libre s'exprime. Les entretiens se déroulent dans le cadre d'un anonymat réciproque, celui de l'usager et celui de l'institution d'appartenance du conseiller, au profit de la qualité de l'écoute et du conseil.

Un lieu fondé sur l'interaction du conseil et des ressources

Une Cité des métiers est un espace d'offres intégrées où se joue l'interaction entre conseils et ressources. La variété et l'étendue de la documentation sont les conditions indispensables pour que le public puisse se faire sa propre opinion, découvrir des informations et ouvrir de nouvelles pistes d'orientation, d'insertion et de formation. Le conseiller joue, quant à lui, un rôle primordial d'accompagnement. C'est l'interaction entre conseil et ressources qui favorise un apprentissage fondé sur l'alternance entre recherche autonome dans l'espace des ressources et démarche guidée dans l'espace de conseil. C'est à cette condition que peuvent se créer, loin de l'assistanat, des espaces d'autonomie pour tous les usagers.

Les cinq critères de la charte

Une Cité des métiers est un lieu:

- Douvert à tous les publics d'accès libre anonyme et gratuit
- 1 Centré sur les besoins des usagers
- I Multisectoriel traitant tous les aspects de la vie professionnelle
- Multipartenarial
- Multi modalités de consultation



La mise en œuvre d'une Cité des métiers

Un concept adaptable à différents territoires

Construire une Cité des métiers consiste à fédérer les acteurs d'un territoire autour de valeurs qui ont une portée universelle et se traduisent concrètement par la volonté de donner à chacun l'envie et les moyens de choisir sa vie professionnelle plutôt que la subir en proposant accueil, conseils et outils pertinents. Ce processus peut être mis en œuvre dans la plupart des pays qui se préoccupent de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Le portage et la conception s'appuient sur des partenaires locaux qui s'organisent en fonction du contexte.

Il en va de même pour la formulation des préoccupations des publics dont le découpage conduira à un nombre variable de pôles de conseil avec des dénominations adaptées en fonction des particularités socio-économiques des territoires.

Des différences majeures apparaissent quant à la dotation des pays en termes d'outils d'information et d'instruments d'évolution. La préexistence d'outils d'insertion et d'orientation et l'existence de dispositifs favorisant la formation tout au long de la vie (équivalent de nos VAE, CIF, DIF ou autres bilans de compétences) sont cruciales pour le bon fonctionnement d'une Cité des métiers. Il est toujours possible, à condition d'en trouver les financements et les partenariats, de palier le premier manque et de produire, comme à Barcelone par exemple, les outils d'information et de description manquants, mais il sera plus difficile de faire levier sur le manque d'instruments de gestion prévisionnelle des emplois et compétences d'un territoire. La Cité des métiers peut être créée par les autorités dans ce but, comme à l'Île Maurice et à Santiago du Chili. Les instruments de qualification et de gestion de carrière sont alors conçus dans l'optique d'un véritable système de conseil pour tous.

Une des spécificités des Cités des métiers est de construire une offre et un projet à partir des préoccupations réelles des publics et le moins possible à partir de tel ou tel découpage institutionnel ou politique. Elles se définissent donc en fonction des bassins d'emploi et de vie des habitants.



Des atouts inédits pour l'usager

Apporter des outils et des médiations complémentaires

La variété et l'étendue de la documentation sont les conditions indispensables pour que le public puisse se faire sa propre opinion, découvrir des informations et ouvrir de nouvelles pistes d'orientation, d'insertion et de formation. L'interaction entre conseil et ressources favorise une démarche alternant recherche autonome dans l'espace des ressources et accompagnement dans l'espace de conseil.

Donner l'opportunité de gérer ses questions et son temps

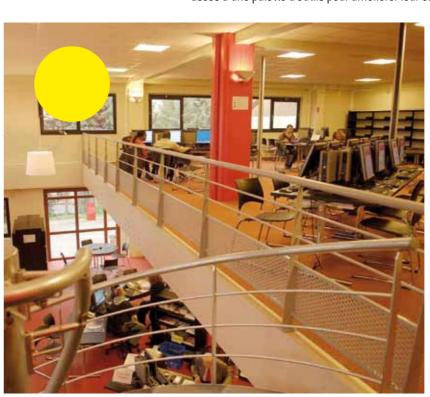
La Cité des métiers est centrée sur la demande de l'usager. Il doit pouvoir ouvrir sa problématique, lui redonner un sens et s'approprier une stratégie d'action grâce à l'information et au conseil. Devenir acteur de sa vie professionnelle suppose un parcours, des temps de réflexion, un cheminement personnel sans rendez-vous imposé.

Permettre l'identification des prestations comme des solutions à ses propres préoccupations

Dans les Cités des métiers, la mutualisation des ressources est une pratique quotidienne des conseillers pour répondre aux questions concrètes des publics au sein des pôles de conseil. Des prestations différenciées selon les publics sont offertes dans un même lieu, mais à la différence des guichets uniques traditionnels, ces prestations ne sont pas organisées par institutions ou par mesures, mais en fonction des préoccupations de chacun. Les services de la Cité des métiers se situent en complémentarité des services d'orientation et d'autres institutions spécialisées. Ils peuvent proposer un aiguillage vers leurs prestations.

Lier l'orientation des jeunes et l'évolution professionnelle des adultes

Les Cités des métiers sont les seuls lieux d'orientation tout au long de la vie conçus pour être communs aux jeunes scolarisés ou non et aux adultes salariés ou non. En permettant le développement d'un dialogue intergénérationnel sur les choix d'orientation, cette intégration présente des avantages pour les uns comme pour les autres. Pour les jeunes, elle leur permet d'identifier des lieux ressources et des structures susceptibles de les aider à s'intégrer sur le marché du travail. Elle les familiarise aux techniques de recherche d'emploi et leur donne accès à une palette d'outils pour améliorer leur connaissance du marché du travail.



Pour tous les publics, elle permet la dédramatisation des situations de réorientation en offrant une meilleure connaissance des différentes voies de formation (apprentissage, formation continue) et de validation. Elle facilite les transitions dans la vie des individus en favorisant des stratégies davantage en prise sur le monde économique et en tenant compte des choix de vie.

Cité des métiers Nanterre (France)

Cité des métiers Barcelone (Espagne)

Les obstacles à la mise en œuvre des Cités des métiers

) Buter sur la fragmentation des responsabilités territoriales

Pour les Cités des métiers naissant d'initiatives locales, l'engagement d'au moins une collectivité territoriale est indispensable au rassemblement et à l'adhésion des partenaires. Outre la légitimité qu'elle apporte, elle garantit aussi un soutien financier le plus souvent vital pour le projet. Mais les Cités des métiers mélangent emploi, orientation, action sociale, et concernent donc toutes les échelles territoriales qui se partagent ces responsabilités. Il en résulte des difficultés d'ordre politique à faire y coïncider les intérêts de l'état, de la région, du département et du niveau local. De plus, le souci d'équité, qui anime les assemblées régionales, peut être un frein car les Cités des métiers ne peuvent prétendre couvrir de la même façon tout le territoire d'une région. Inversement, dans un territoire trop petit, le projet aura des difficultés à réunir les compétences nombreuses et variées nécessaires au bon fonctionnement.



) Se heurter à la nécessité de résultats à court terme

Vouloir faire travailler ensemble des acteurs qui n'ont pas l'habitude de se parler n'est pas chose simple. C'est d'autant plus vrai lorsque leurs univers sont aussi différents que ceux de l'éducation initiale, de l'emploi et de l'évolution professionnelle. Quand ces acteurs n'ont pas le même rapport aux échéances, les complémentarités n'en sont que plus difficiles à marier. Certains sont poussés par leurs électeurs ou leurs tutelles à fournir des solutions immédiates, tandis que d'autres travaillent à l'échéance d'une génération. Or, créer une Cité des métiers, c'est accepter d'être tout à la fois dans le temps long de la construction sociale et dans l'urgence du chômage.

) Se confronter à tous les critères de la charte

Les critères, qui définissent les Cités des métiers, sont loin d'être simples à assumer au quotidien. Ainsi, le décloisonnement des publics amène les professionnels à remettre en cause leurs pratiques traditionnelles et leurs modes de fonctionnement habituels, ce qui peut leur faire craindre une

perte ou un dévoiement de leur professionnalisme. Depuis le sommet européen de Lisbonne en 2000, la prise de conscience par les hommes politiques et les professionnels de la nécessité d'une vision plus globale de l'orientation et de la formation tout au long de la vie a contribué, tout au moins en théorie, à lever ce frein.

L'anonymat assure à l'usager une grande liberté de parole, lui permettant d'aborder des questions qu'il n'évoquerait pas dans un cadre classique. Cependant, les institutions partenaires des Cités des métiers ne voient pas toujours l'intérêt d'opérer dans un cadre où la visibilité de leur action par les bénéficiaires comme par les tutelles n'est pas évidente. De plus, l'évaluation de la rentabilité du système est difficilement mesurable si l'on s'interdit de suivre l'usager dans l'utilisation des ressources. Cet obstacle n'est pas insurmontable comme le montrent les nombreux partenariats avec des structures assurant un accompagnement nominatif.

Reconstruire en permanence un partenariat mouvant qui bouleverse les identités

Les Cités des métiers reposent sur la complémentarité et la coopération d'acteurs aux domaines de compétences divers qui décident de mutualiser leurs ressources. Comme la volonté politique ne suffit pas à faire vivre le partenariat, encore faut-il le coordonner et l'animer. Les Cités des métiers sont en recherche permanente d'un équilibre entre les attentes des différents partenaires. La fragilité de la structure partenariale en rend le pilotage délicat. La complexité du montage partenarial et la flexibilité des assemblages induisent une difficulté à mettre en place des instances de décision adéquates.

De nouvelles perspectives

Le concept Cité des métiers est toujours en pleine actualité dans des territoires très variés, et cela, malgré la généralisation des accès à l'information virtuelle. De fait, l'existence des Cités des métiers reste pertinente, parce qu'elles sont non seulement des lieux d'information, mais aussi des lieux de conseils et de rencontres complémentaires. L'observation des évolutions des publics conduit à penser qu'il faut, toujours dans le cadre de la même charte, adapter les offres des Cités des métiers selon deux axes, en fonction des évolutions des modes d'information et en fonction des évolutions des besoins de ressources et de conseils.

Les évolutions des modes d'information des publics

) Améliorer la proximité des CDM

Cela peut se faire non seulement en ouvrant des "centres associés" et des "sites" pour mieux mailler le territoire de la Cité des métiers avec des services de proximité, mais aussi en s'adaptant à la demande croissante d'échanges et de confrontation. Dans ce but, des Cités des métiers ont été amenées à développer largement les clubs comme par exemple les cercles de recherche d'emploi ou les clubs de créateurs/repreneurs, mais aussi à diversifier et cibler plus finement leurs thématiques.

Ces clubs accueillent, à des rythmes mensuels, des cercles de personnes qui partagent une même difficulté d'insertion dans la vie professionnelle due à un handicap particulier ou plus généralement face à une transition professionnelle (jeunes diplômés, autodidactes, salariés, personnes en recherche d'emploi, ...).

Ces personnes qui ont besoin d'évoluer, valider, bénéficier au mieux de formations peuvent ainsi au sein des clubs s'entraider et se redynamiser pour parvenir à construire et réaliser leur projet professionnel.

Adapter la présence des Cité des métiers sur le Web

Les internautes étant de plus en plus nombreux, les Cités des métiers deviennent de plus en plus présentes sur le Web en développant des outils méthodologiques en ligne, des pôles de conseils sous forme de portails et en créant des listes de diffusion pour des clubs virtuels afin de montrer la complémentarité d'un lieu physique.

En plus des services offerts sur la toile avec la Cité des métiers virtuelle *http://enligne.citedesmetiers.org*, l'offre de services s'enrichit de nouvelles applications sur téléphone mobile comme celle que nous venons de développer avec Citejob *http://citejob.com*











■ Les territoires labellisables

Il n'existe pas de territoire standard pour créer une Cité des métiers. Les Cités des métiers peuvent naître à différentes échelles territoriales en fonction de l'organisation administrative du pays dans lequel elles sont implantées. Ce peut être par exemple en France, une ville, une agglomération, un département, une région. En Italie, ce peut être une Città, une Provincia, une Regione. Lorsque le pays n'est pas très étendu géographiquement, ce peut être un pays tout entier comme en République de Maurice. En règle générale, il existe une correspondance entre la taille du territoire sur lequel est demandé le label et la nature de la collectivité ou de la structure qui porte le projet, celle-ci devant avoir une légitimité sur le territoire du label sollicité. Une Cité des métiers peut demander un changement du périmètre de son label en argumentant sa demande auprès du comité de labellisation.



Cité des métiers Marseille-PACA (France)

Maillage territorial et labellisation Lorsqu'au sein de son territoire de labellisa

Lorsqu'au sein de son territoire de labellisation, la Cité des métiers souhaite mettre en place des "centres associés", une simple information de l'autorité de label est nécessaire ; en revanche, la création de nouveaux "sites" oblige à une demande de label pour chacun d'eux.

La Cité des métiers

Le terme de "Cité des métiers" désigne l'espace physique mais aussi l'espace des services offerts sur la zone géographique labellisée. Ainsi, une Cité des métiers peut comprendre plusieurs sites

e site

Le terme de "site" est utilisé lorsque sur le territoire d'une Cité des métiers, plusieurs plates-formes respectant la totalité des critères du label et offrant chacune tous les services d'une Cité des métiers standard dépendent de la même gouvernance.

Le réseau des métiers

Le concept de "réseau des métiers" est une déclinaison expérimentale du concept de Cité des métiers adaptée aux territoires ruraux à faible densité. Implanté dans les petits centres urbains éclatés, il se compose de platesformes fonctionnant selon les principes de la charte des Cités des métiers, mais avec des horaires d'ouverture adaptés et un ou deux conseillers polyvalents. Ces plates-formes disposent d'une surface inférieure à 100 m² et dépendent d'une gouvernance centrale qui assure la coordination et organise la mutualisation.

Le centre associé

Le terme de "centre associé" est utilisé lorsqu'une plate-forme n'offrant qu'une partie des services d'une Cité des métiers vient compléter l'offre de service d'une Cité des métiers mère sur son territoire. Le centre associé n'est pas nécessairement un espace dédié, mais peut être implanté dans une structure qui, en plus de ses services habituels, est organisée en point-relais de la Cité des métiers.

Les types de labellisation

Le label est délivré sous deux formes :

• le label projet, lorsque la future Cité des métiers est au stade de projet ;

• le label fonctionnement, lorsque la future Cité des métiers est prête pour une ouverture complète au public.

Le label projet

Il répond à certaines exigences auxquelles se trouvent confrontés les maîtres d'ouvrage. Il permet de reconnaître l'existence d'un réseau dès la mise en place du projet et de s'engager plus avant dans la construction des partenariats. Le projet devra être conforme dans ses déclarations d'intention aux critères du cahier des charges et de la charte, tout ou partie des moyens restant à négocier. L'obtention du label projet peut être assortie d'une autorisation d'ouverture anticipée, dite "ouverture en préfiguration", tant que la totalité des aménagements ou des fonctionnalités ne sont pas effectives.

Le label fonctionnement

Il certifie la conformité du système existant et la qualité des prestations fournies. La procédure à suivre et le dossier à remettre sont de même nature quel que soit le type de label.

Les grands principes de la labellisation

Le label est toujours délivré en deux temps : ① obtention initiale du label (projet ou fonctionnement) ② passage devant le comité de labellisation pour confirmer l'attribution du label soit à l'issue de la période de préfiguration, soit un an après l'ouverture au public qu'il s'agisse d'une ouverture complète ou en préfiguration.

Une fois confirmé, sauf cas exceptionnel, le label est ensuite prolongé par tacite reconduction sur la base des rapports d'autoévaluation remis chaque année. Le cas échéant, il peut être mis fin à la labellisation, lorsqu'il apparaît que l'espace ne correspond plus aux critères qui en ont justifié l'attribution.

Préfiguration

Sont considérées comme des situations de préfiguration : l'ouverture progressive des pôles, l'organisation de permanences, d'animations permettant le test en grandeur réelle et/ou une montée en charge progressive de l'activité.



Les étapes de la labellisation

La démarche de labellisation, de l'obtention du label projet jusqu'à l'ouverture complète au public, dure de un à deux ans. Mais elle peut être très courte lorsque la structure juridique qui assurera la gouvernance de la future Cité des métiers existe au moment de la demande de label et repose déjà sur un partenariat diversifié. Si cette structure n'est pas encore constituée, l'un des futurs partenaires peut prendre la tête de la maîtrise d'ouvrage.

Étape 1 Tester le projet

- Visite du site Internet du réseau des Cités des métiers *reseaucitedesmetiers.com* et prise de contact avec la Cité des métiers la plus proche.
- Rencontre avec le chargé du label qui, au vu des éléments qui lui seront fournis au cours de la discussion, pourra apprécier le potentiel du projet lors d'une rencontre organisée à la Cité des métiers-La Villette-Paris. Pour cette phase, si le porteur du projet a déjà identifié des partenaires potentiels, il est recommandé qu'il soit accompagné d'un ou plusieurs représentants du territoire.

Étape 2 Demander la labellisation

- Envoi d'une demande de labellisation au président du comité de labellisation avec une copie au chargé de label par la structure porteuse du projet. Cette demande argumentée devra préciser l'étendue du territoire pour lequel le label est sollicité. Le porteur de projet peut désormais bénéficier gratuitement de l'aide et des conseils du chargé de label pour le montage du projet et la présentation de son dossier de candidature à la commission d'attribution du label. Il peut être aidé, le cas échéant, par une Cité des métiers dont le territoire ou les caractéristiques présentent des similitudes avec ceux de son projet.
- Dorganisation d'une visite de terrain du chargé de label éventuellement accompagné d'un responsable de Cité des métiers. La présentation du projet lors de cette rencontre avec les partenaires potentiels a pour objet de clarifier les attentes, repérer les éventuelles difficultés et vérifier la solidité de la démarche partenariale. C'est une étape majeure de validation collective du projet. D'autres réunions ou visites pourront être organisées en fonction du besoin.
- Constitution d'un dossier de candidature dont le contenu attendu est détaillé sur reseaucites des metiers.com. Le dossier doit comprendre notamment l'avant-projet détaillé du futur espace, de son organisation, de sa structure juridique et administrative et fournir une description qualitative et quantitative des moyens partenariaux impliqués dans le projet assortie d'un échéancier de mise en œuvre. Le dossier doit montrer clairement les solutions retenues pour que la future plate-forme respecte la charte des Cités des métiers. Il est utile de prévoir une réunion de présentation d'un pré-dossier avec le chargé de label afin de repérer les faiblesses ou les éléments manquants.
- Denvoi d'une version numérique du dossier de candidature au plus tard trois semaines avant la tenue de la commission d'attribution du label. Une semaine avant la réunion : remise au chargé de label des exemplaires imprimés et du résumé dans deux langues du réseau.

Étape 3 Être auditionné par la commission d'attribution du label

- Instruction du dossier de candidature sous la supervision du chargé de label et programmation de l'audition du porteur de projet par la commission d'attribution du label. À sa réception, le dossier de candidature est examiné par un rapporteur qui établit les points de conformité et de distorsion par rapport aux critères de la charte des Cités des métiers. La confrontation des points de vue du rapporteur et du chargé de label débouche sur une proposition qui sera présentée aux membres de la commission d'attribution du label. Ces derniers peuvent, à ce stade, demander un complément d'information, une inflexion du projet, faire part de réserves voire demander l'ajournement du projet.
- Présentation du dossier de candidature devant la commission. En général, la délégation du territoire comprend l'élu représentant la structure porteuse accompagné du chef de projet voire d'un partenaire particulièrement impliqué. À l'issue de l'audition et après délibération de la commission, la délégation est immédiatement informée de la décision de labellisation et un courrier officiel est envoyé au titulaire du label. Si la commission émet des réserves (demande de complément d'information, fourniture de pièces requises etc.), celles-ci seront mentionnées dans le courrier de labellisation. Le nouveau titulaire du label est alors tenu de mettre en œuvre ces recommandations. Le chargé de label constate la mise en conformité et en informe le comité lors de la réunion suivante. Un nouveau passage devant la commission d'attribution n'est pas nécessaire.

Les acteurs de labellisation



Le chargé de label

Le chargé de label est nommé par Universcience qui définit sa mission. Il étudie le dossier de demande de labellisation, effectue les visites de terrain, propose les attributions et les retraits de label. Il peut être accompagné dans sa mission d'un ou plusieurs membres du bureau. Il organise les réunions du comité de labellisation, aide les porteurs de projet dans l'élaboration de leur projet et les oriente vers les personnes ressources au sein du réseau.

Le comité de labellisation

Le label Cité des métiers étant une propriété de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI), le comité de labellisation est dirigé par son président représenté, le cas échéant, par son délégué à l'insertion, la formation et l'activité professionnelles. Le comité de labellisation en session plénière se compose du chargé de label et de tous les directeurs des Cités des métiers.

La commission d'attribution du label

La commission d'attribution du label est à composition internationale. Elle est variable mais comprend quatre à six directeurs membres de la session plénière dont le label a été confirmé après un an de fonctionnement, le chargé de label et un ou deux experts choisis en fonction des projets examinés. La commission d'attribution du label, désignée couramment par l'expression "comité de label", se réunit deux à trois fois par an en fonction des dossiers à instruire.

Les conditions financières

La délivrance du label

Le label Cité des métiers est délivré comme une franchise gratuite. Les candidats ont à leur charge, outre les frais de fourniture des dossiers, les frais générés par la visite de terrain et par d'éventuelles réunions (coûts de transport et d'hébergement).



L'adhésion à l'association

Toute Cité labellisée adhère à l'association internationale Réseau des Cités des métiers. À ce titre, elle paye une cotisation dont le montant dépend de son statut par rapport à l'ouverture au public : Cité en projet (1000 €) et Cité entièrement ouverte ou en préfiguration (1000 €) si le nombre d'habitants du territoire est inférieur à un million et 2000 € au-delà (1000 €).

Langue de travail

La langue de travail majoritairement utilisée dans le réseau est le français mais lors des rencontres internationales, les échanges peuvent avoir lieu en deux langues, ou par défaut en anglais si les participants n'ont pas d'autre langue commune.

Cité des métiers Genève (Suisse)

CRITÈRES D'OBTENTION DU LABEL

■ Un lieu répondant aux besoins des utilisateurs

CRITÈRES D'OBTENTION

L'espace et la signalétique sont conçus pour une ergonomie et une lisibilité maximales

L'espace d'une Cité des métiers doit être un espace ouvert où les principales ressources et offres sont immédiatement visibles. L'accès aux services est structuré autour de différentes thématiques et pôles de conseils tels que ces intitulés indicatifs :

- Trouver un emploi
- Choisir son orientation
- Construire son projet professionnel

DU LABEL

- Trouver une formation
- Créer son activité

Ces entrées thématiques, qui couvrent les principaux champs de la vie professionnelle, sont au moins au nombre de trois, au plus au nombre de sept et signifient d'emblée les objectifs correspondant aux principales préoccupations du public. Elles sont impérativement exprimées à travers des verbes d'action, comme par exemple "Construire son projet professionnel" ou "Créer son activité". Elles doivent être directement visibles tant dans l'espace physique que sur les documents et les pages Internet. Autour de ce noyau dur, pourront s'adjoindre d'autres services au gré des exigences locales. Ce sont ces mêmes entrées qui structurent le fonds documentaire.

L'organisation et la scénographie de l'espace doivent permettre d'identifier 4 types d'utilisation

-) accueillir et orienter
- s'entretenir avec un conseiller sans rendez-vous
-) s'auto-documenter

rencontrer des professionnels lors de manifestations collectives (forums, journées d'information...)

Les critères en termes d'organisation de l'espace et de signalétique

L'espace public d'une Cité des métiers doit être un lieu unique décloisonné et offrir une surface adaptée à la taille du territoire concerné, sachant que le modèle standard propose plusieurs centaines de m². Lorsque la Cité des métiers est intégrée dans un espace public plus vaste, elle doit conserver son unité de lieu et être repérée par une signalétique spécifique. Les pôles de conseil sont regroupés et facilement identifiables. Ils doivent permettre aux conseillers de communiquer aisément et de disposer d'une documentation partagée. La documentation destinée au public est organisée de manière cohérente en fonction des thématiques des pôles de conseil. Une signalétique extérieure doit être apposée et indiquer la nature de l'appartenance au réseau des Cités des métiers ("Cité des métiers", "site", "centre associé", "réseau des métiers"). Le logo utilisé est celui du réseau ou celui de la Cité concernée.

Cité des métiers Trevise (Italie)



Des horaires d'ouverture adaptés à tous les publics

L'espace doit s'adapter aux contraintes des demandeurs d'emploi, des lycéens et étudiants comme des salariés. Afin que tous les publics bénéficient du même traitement, tous les services fonctionnent obligatoirement lorsque la Cité des métiers est ouverte, y compris les entretiens sans rendez-vous sur tous les pôles de conseil.

Un espace d'accès libre et gratuit

L'anonymat réciproque entre conseiller et usager est la condition nécessaire pour qu'une parole libre puisse s'exprimer. L'aménagement de l'espace doit être le reflet de cette relation égalitaire.

- Banques d'entretiens ouvertes, sans rendez-vous, facilitant le dialogue, d'individu à individu, par les positions symétriques du conseiller et du consultant.
- Absence de badge institutionnel pour les conseillers.
- Absence de logo sur les pôles thématiques.

Située en amont des institutions existantes, la Cité des métiers doit permettre à l'usager de redonner sens à sa démarche et de se réapproprier une stratégie d'action avant de se lancer dans une prestation. La signalétique n'indique donc pas le service, mais l'objectif poursuivi par l'usager en utilisant telle zone de l'espace, tel service, tel outil (comme s'auto-documenter, consulter des offres d'emploi, découvrir le bilan de compétences).

Un lieu accueillant et valorisant

Le choix du mobilier, de l'éclairage, de la signalétique devra créer une ambiance chaleureuse et accueillante, mariée à une qualité phonique et une solidité nécessaires à un espace de grande fréquentation. L'ensemble des supports mobiliers destinés à la consultation audiovisuelle devra tenir compte des contraintes de maintenance et d'utilisation publique propres à ce type de produits.

Un cadre multipartenarial et polyvalent

Une Cité des métiers regroupe en un même lieu, les ressources, les outils, les spécialistes et les compétences nécessaires pour traiter de tous les aspects de la vie professionnelle : recrutement, stages, évolution des métiers, des professions et des qualifications, orientation, reconversion, formation professionnelle, création d'activité. Elle ne peut donc être ni spécialisée sur un thème (l'automobile, l'artisanat, l'environnement), ni sur un seul champ de la vie professionnelle (l'orientation, la formation ou l'emploi).





Mutualisation des services

Les partenaires n'assurent pas des missions et des prestations identiques à celles qu'ils exercent dans leur lieu habituel d'intervention. C'est au contraire l'occasion pour eux de construire une relation différente avec les publics et d'expérimenter des modalités d'action innovantes et efficaces. Chaque institution devra agir dans un esprit d'interaction, ce qui suppose des efforts de coopération et de décloisonnement dans le respect des spécificités de chacun

Tout atelier ou événement sera proposé et construit en fonction de la valeur ajoutée produite pour les usagers en associant partenaires et ressources. Sur la zone d'entretiens, les conseillers pourront mettre en œuvre cette interaction en invitant, si nécessaire, l'usager à glisser d'un pôle à l'autre pour bénéficier d'éclairages complémentaires sur sa question et repositionner sa démarche.

Une politique d'événements viendra compléter ce dispositif : une Cité des métiers se doit d'être reliée en permanence à des flux d'informations, dans une réalité sociale et économique locale, régionale et nationale. Ceci suppose de nombreux partenariats occasionnels. La densité, la richesse et le renouvellement de ces partenariats constituent l'un des critères de qualité d'une structure Cité des métiers.

Mutualisation des ressources

La Cité des métiers veillera à ce que les sources d'information soient les plus variées possibles afin de permettre au public de :

-) se faire sa propre opinion,
- ouvrir de nouvelles pistes d'orientation, d'insertion et de formation,
- bénéficier de différents points de vue sur des sujets polémiques.

Toutes les ressources seront intégrées dans un même plan de classement quel que soit leur support. En effet, la Cité des métiers ne peut accueillir en son sein une logique de stand publicitaire par institution. En aucun cas ne sera donc privilégiée l'offre documentaire d'une institution partenaire par rapport à celle d'autres organismes, sous réserve qu'elle soit pertinente pour le public.

CRITÈRES D'OBTENTION DU LABEL

CRITÈRES D'OBTENTION DU LABEL

Mutualisation du fonctionnement

Prises en charge par l'ensemble des partenaires, les modalités de programmation, d'exploitation et de régulation concourent à l'objectif de mutualisation. Deux types de réunions devront *a minima* être mis en place, rassemblant le responsable de la programmation de la Cité des métiers et un correspondant désigné par chaque institution partenaire :

- des réunions semestrielles, au cours desquelles les partenaires définissent ensemble la politique et la programmation générale des activités,
- des réunions mensuelles ou bimensuelles, dont l'objectif sera d'établir le planning des activités, gérer le bon fonctionnement de l'ensemble et proposer des améliorations aux problèmes d'exploitation rencontrés. Les conseillers représentants des pôles seront présents à tour de rôle.

Dans un effort de coopération, chaque institution partenaire est associée à la responsabilité du bon fonctionnement de l'espace. Les conventions prévoient un temps de mutualisation (information réciproque, élaboration d'activités communes) pour tous les personnels venant compléter le temps dédié à l'accueil du public.

Un plan de formation commun

Si la Cité des métiers regroupe en un même lieu des spécialistes aux compétences différentes, les services qu'ils offrent vont au-delà d'une simple addition de prestations existantes. Les conditions d'entretien, la complémentarité entre prestations et ressources et la nécessaire mutualisation exigent des actions de formation au service de cette coopération. Chaque année, les institutions partenaires feront remonter les besoins de formation des conseillers et décideront d'actions communes venant compléter leur propre plan de formation.

Cité des métiers La Villette-Paris (France)



Une structure support neutre et un management clairement mandaté

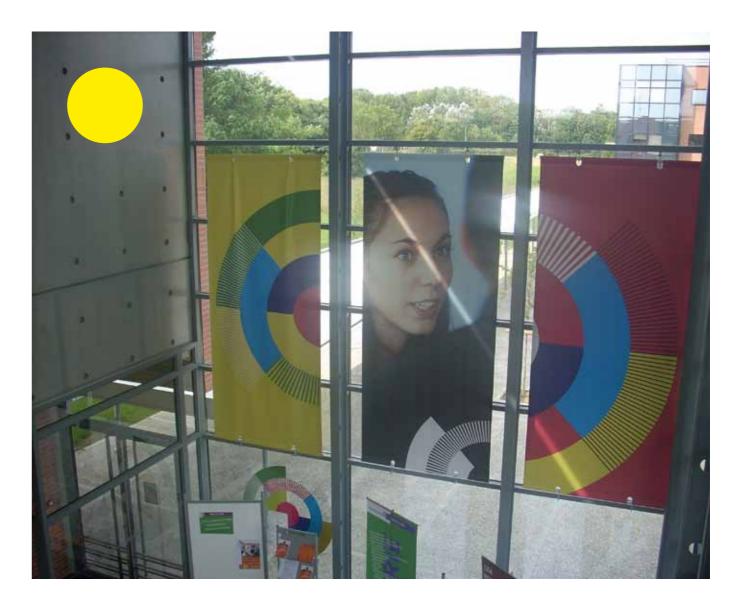
La structure support d'une Cité des métiers peut relever de deux cas de figure :

- I'unité d'un organisme existant,
- une structure à part entière, associative, coopérative ou de type GIP.

Dans tous les cas, la structure ne peut être la représentante de l'une ou l'autre des institutions partenaires. Elle doit impérativement garder sa capacité d'arbitrage.

Les partenaires s'accordent sur les objectifs généraux qu'ils assignent à la Cité des métiers. Ces objectifs font l'objet d'une programmation pluriannuelle élaborée par le comité de programmation qui mandate clairement le manager pour sa mise en œuvre.

Les conseillers doivent être volontaires pour participer à une structure multipartenariale qui, bien souvent, bouscule les comportements et fonctionnements professionnels habituels de chaque institution. Un effort constant de mutualisation doit être mis en place afin de garantir l'efficacité de la coopération.



Cité des métiers Seine-et-Marne (France)

En bref: les conditions minimales pour obtenir le label

Toute déclaration d'intention de création d'une Cité des métiers doit au moins être signée par les principales institutions nationales de la vie professionnelle (en France, par exemple, il s'agira a minima des signatures du service public de l'emploi et des services de l'éducation nationale). Le consortium de partenaires assurant la maîtrise d'ouvrage doit avoir désigné un chef de projet et identifié un local lors de sa demande de labellisation. Il doit réunir au moins deux fois l'ensemble des partenaires opérationnels locaux et avoir abordé avec eux la question des personnels et les ressources nécessaires à l'accueil du public. Une projection de fréquentation assise sur une étude d'évaluation des besoins locaux doit conduire à identifier le nombre de professionnels envisagés sur chaque pôle. Un calendrier précisant les différentes phases jusqu'à l'ouverture complète doit être également fourni.



du Saint-Ouentinois

en préfiguration

■ La détention du label

Le détenteur du label est, sauf indication contraire, la structure administrative porteuse du projet. Celle-ci peut, après avis d'Universcience, transférer le label et ses obligations à la structure d'exploitation, lorsque celle-ci est créée.

La suspension et le retrait du label

Le label peut être suspendu temporairement ou retiré dans plusieurs cas :

-) à la demande du titulaire du label,
- par accord entre le titulaire du label et le comité de label. Conjointement, ils constatent que la Cité des métiers ou le projet de Cité des métiers n'a plus les moyens, temporairement ou définitivement, de poursuivre ses activités dans le cadre du label.
- par décision unilatérale du comité de label. Quand des manquements graves aux obligations du label sont constatés ou en cas de refus d'engager les mesures correctives proposées par le comité pour redresser la situation

Dans ces deux derniers cas, la suspension temporaire ou le retrait interviennent généralement à la suite d'une procédure d'alerte et lorsque les tentatives de redressement de la situation aboutissent à un constat d'échec.

La compatibilité avec d'autres labels

Il n'existe pas d'obstacle de principe à ce qu'une structure puisse détenir, directement ou du fait de son intégration dans une structure plus vaste, à la fois le label Cité des métiers et tout autre label qui n'entre pas en contradiction avec la charte. Toutefois la mention du label Cité des métiers ne doit pas disparaître mais coexister avec celle des autres entités.

Le cadre administratif et juridique

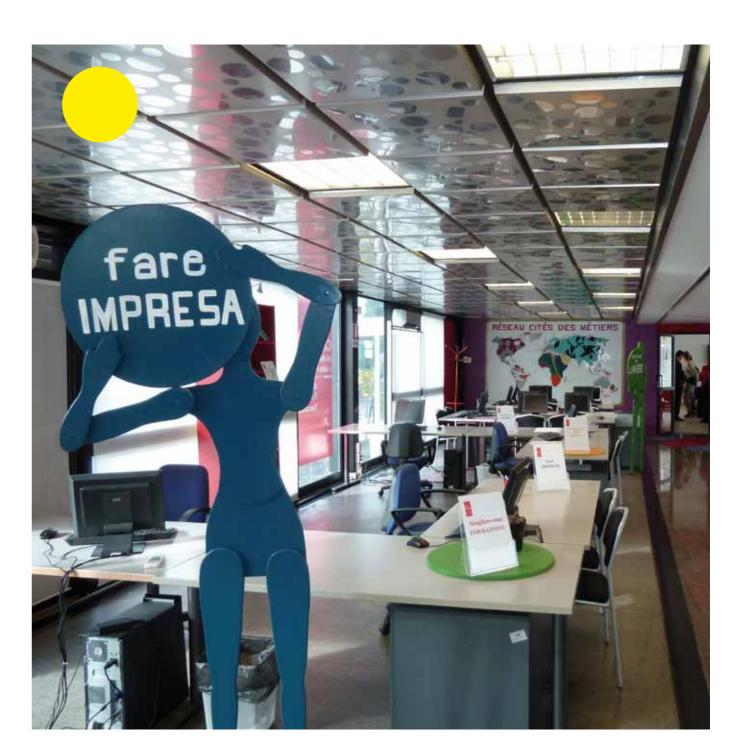
Le label est une propriété de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI) dénommé Universcience. La marque est protégée par l'enregistrement 679 624 auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle réalisé le 8 septembre 1997 et renouvelé pour une nouvelle période de 10 ans jusqu'au 8 septembre 2017 conformément à l'arrangement et au protocole de Madrid

Le Réseau des Cités des métiers est une association internationale de droit français réunissant toutes les Cités des métiers labellisées, ouvertes ou en projet ; la composition de son bureau est internationale.

Il n'existe aucun lien de subordination entre les Cités des métiers et l'EPPDCSI, ni entre les Cité des métiers et l'association Réseau des Cités des métiers.

Une convention régit les liens entre l'association et l'EPPDCSI. Le statut juridique des Cités des métiers peut être un groupement d'intérêt public (GIP), une association relevant de la loi de 1901, ou toute autre entité juridique permettant une gouvernance séparée par rapport aux maîtres d'ouvrage.

En règle générale, chaque Cité des métiers conclut des conventions bilatérales ou multilatérales entre ses partenaires. A Paris, la Cité des métiers est une unité partenariale de développement pilotée par un comité stratégique réunissant 13 partenaires et adossée administrativement à l'EPPDCSI.

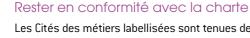


Cité des métiers Rome-Lazzio (Italie)

Les droits et obligations de la maîtrise d'ouvrage

Respecter la gratuité

Cité des métiers Porto (Portugal) Le label Cité des métiers ne peut être mis au service d'un usage lucratif ni d'un usage contraire à la charte. En aucun cas, une Cité des métiers ne peut vendre le savoir-faire qu'elle a acquis grâce au réseau, à d'autres membres du réseau, ni à d'autres structures non membres du réseau sans l'avis du réseau.



Les Cités des métiers labellisées sont tenues de rester en conformité avec le label. À cet effet, toutes les Cités des métiers ouvertes au public remplissent chaque année une fiche de synthèse présentant leur activité de l'année (chiffres de fréquentation, liste des événements). Ces bilans ont pour but de vérifier le bon déroulement des projets et la conformité au label des Cités des métiers. L'objectif est de garantir, voire d'améliorer la qualité des services offerts.

Les Cités des métiers informent le comité de labellisation de leurs évolutions (ouverture de "centres associés", arrivée ou départ de partenaires), des difficultés qu'elles rencontrent. L'ouverture de "centres associés" nécessite la présentation d'une fiche exposant le projet et peut, le cas échéant, donner lieu à une audition. En revanche, l'ouverture d'un "site" nécessite une re-labellisation avec présentation d'un dossier décrivant l'organisation du nouveau "site", les échéances et le nouveau mode de gouvernance.

Pour les Cités des métiers ouvertes, l'actualisation des données est faite sur la base de rapports d'auto-évaluation qui permettent au niveau du réseau de suivre les évolutions, de constituer un observatoire des publics, d'élaborer un réservoir de ressources en réponse à ces besoins, de déclencher l'entraide et la mutualisation. L'objectif n'est pas de sanctionner par un retrait du label mais de repérer les points critiques et les difficultés rencontrées en pratique en tenant compte des contextes territoriaux différents. Toutefois lorsqu'une déviance importante pouvant nuire à l'image du réseau et du label est constatée, un rapport d'instruction est fait au comité de labellisation qui demandera à auditer la Cité des métiers en cause. Parallèlement, un courrier est envoyé au titulaire du label pour l'alerter et l'inviter à prendre les mesures correctives nécessaires.

Le comité de labellisation peut proposer aux Cités des métiers défaillantes un plan et un calendrier négociés de mise en conformité, et suggérer un transfert de savoirs sous forme d'accompagnement par une Cité plus experte.



des Métiers

Utiliser le logo

Le logo est fourni après la notification du type de labellisation émise par le comité de labellisation. Le logotype de chaque Cité des métiers est composé de deux carrés rouges, le carré supérieur porte le nom Cité des métiers et le carré inférieur celui de la zone géographique concernée. Le cas échéant, le carré inférieur contient également la mention "en projet" ou "en préfiguration". Les "sites" et "centres associés" font mention de leur appartenance en faisant figurer leur nom en dessous du logotype de la Cité des métiers à laquelle ils sont attachés : "Site de ..." ou "Centre associé de...".

Dans les pays non francophones, des traductions agréées doivent être trouvées. Dans tous les cas, la charte graphique Cité des métiers doit être respectée.

Le logo doit être apposé sur chaque document de communication, sur tout événement ou manifestation organisé au nom de la structure, sur toute première page de site Internet.

Les partenaires sont tenus de faire figurer le logo de leur Cité des métiers sur tous les événements et ateliers co-produits dans le cadre de la Cité des métiers ou produits grâce au savoir-faire acquis de leur participation à la Cité des métiers.

Faire le lien avec le site web du réseau

- Toute première page de site web doit comprendre la mention : "La Cité des métiers de... est membre du réseau des Cités des métiers".
- La partie de cette phrase "réseau des Cités des métiers" ouvre sur un lien vers la page d'accueil du site du réseau **reseaucites des métiers.com**
- Réciproquement, un lien est établi avec le site de chaque Cité.

Participer à la vie du réseau

Toutes les Cités des métiers adhèrent à l'association internationale "Réseau des Cités des métiers", qui a été mise en place pour permettre la mutualisation des outils, des compétences et des pratiques ; le développement de projets partagés et la promotion du label. Chaque Cité des métiers labellisée peut solliciter une aide individuelle auprès des membres du réseau et participe à la vie du réseau (accès Intranet, rencontres...). Elles participent à l'assemblée générale qui se tient une fois par an dans l'une des Cités. Dans la mesure de leurs moyens, les Cités envoient un ou plusieurs conseillers à la Winter School. Forum des innovations et lieu d'échange privilégié de pratiques, cet événement se tient chaque année depuis 2006 dans une Cité des métiers différente.



Cité des sciences et de l'industrie

30, avenue Corentin-Cariou - 75019 Paris M Porte de la Villette (ligne 7) € 139, 150, 152, PC 2 et PC 3

Chargée de label Bernadette Thomas 0033 (0)140057205 bernadette.thomas@universcience.fr

reseaucitesdesmetiers.com